

*Direction Sports et Nautisme*

26 rue Camille Desmoulins  
29200 Brest

[sports-subsventions@mairie-brest.fr](mailto:sports-subsventions@mairie-brest.fr)

**Modalité****Imprimé n° 6 : Championnat National****AIDE AUX DEPLACEMENT DES EQUIPES SPORTIVES  
EVOLUANT EN CHAMPIONNAT NATIONAL**

La Ville de Brest accorde chaque année une aide spécifique aux déplacements pour les clubs sportifs dont les équipes évoluent en championnat national.

Les règles de répartition sont définies par délibération du Conseil Municipal. Ces règles sont notamment caractérisées par un forfait kilométrique, un forfait lié aux frais de restauration et d'hébergement, et au nombre de participants.

Ne sont pas concernées par cette subvention les associations dont les équipes participent à un championnat de haut niveau.

**- Modalités**

Les dossiers sont traités au fur et à mesure de leur réception. Les demandes doivent être transmises en début de championnat. Les demandes transmises au-delà d'un mois après la fin du championnat ne seront pas traitées.

Pour la saison en cours, un complément de versement sera effectué pour certaines équipes dont les calendriers sont établis en deux phases de championnat.

**- Les demandes**

Les documents peuvent être retournés par mail à l'adresse :

[sports-subsventions@mairie-brest.fr](mailto:sports-subsventions@mairie-brest.fr)

ou bien à la Direction Sports Nautisme, 26 rue Camille Desmoulins, 29200 Brest.

**- Les documents à joindre éventuellement**

- Calendrier des rencontres prévues
- Renseignements concernant l'organisation du championnat



--	--	--	--

Renseignements concernant l'organisation du championnat (cas particulier des championnats se déroulant sur phases qualificatives par exemple).

--

Responsable :

Non –Prénom		Téléphone fixe
Courriel		Téléphone mobile
Brest, le	Nom du demandeur :	

Je soussigné \_\_\_\_\_ représentant légal de l'association déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration.

**Signature du Président,**